

# **Vous allez vous faire vacciner ou vous vous êtes faits vacciner contre le COVID 19**

**Il est de votre rôle de signaler tout effet ressenti au décours du vaccin, dans les jours, voire les semaines après.**

**Ces signalements ont été mis en place par le gouvernement dans le cadre de la mise sur le marché des ces différents vaccins qui ont une AMM conditionnelle (*Autorisation de Mise sur le Marché conditionnelle. L'AMM standard ne sera obtenue que lorsque les données confirmant que le bénéfice du médicament continue à surpasser le risque des complications de la maladie même*). Quelques médicaments peuvent réveiller vos anciennes douleurs ou fragilités.**

**Il n'est pas à vous, ni à un soignant de décider s'il y a un lien entre vos effets ressentis et le vaccin que vous avez reçu. C'est l'ensemble des récoltes des effets déclarés qui permettra à la pharmacovigilance de hiérarchiser et de valider les effets secondaires de ces médicaments. Les conclusions des études d'efficacité et de sécurité des vaccins sont attendus entre mai 2022 et décembre 2023.**

**Il est donc très important :**

- 1- De signaler les effets ressentis après votre vaccination, même si vous avez été vacciné il y a quelques semaines :**

**Aller sur AMELI, votre espace personnel, vaccination, déclarer effets indésirables**

- 2- De consulter votre médecin ou le service d'urgence si vous développez des essoufflements, douleurs thoraciques, un gonflement des jambes, des douleurs abdominales.**